

<p>Objectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir et actualiser les compétences d'agent de prévention et de sécurité ➤ Mettre à jour sa pratique professionnelle au regard de l'évolution réglementaire et technique ➤ Renouveler la validité de sa carte professionnelle délivrée par le CNAPS
<p>Pré requis obligatoires</p>	<p>Personnes disposant d'une carte professionnelle d'agent de prévention et de sécurité et titulaires d'un brevet de secourisme en cours de validité</p> <p>Attention : prérequis dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle</p> <p>Suite à la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le diplôme national du Brevet -Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe -Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum...) -Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education International, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues -Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues <p>Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 prévoit également qu'il est possible de justifier du niveau B1 de connaissance de la langue française par :</p> <p><i>Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NABIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté NOR INTV20006315a du 12 mars 2020 (États francophones, Algérie, Maroc, Tunisie). Ces dispositions sont applicables à partir du 1er mai 2022.</i></p>
<p>Durée totale indicative</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 24h00 (8h00-12h00 & 13h00-17h00) exclusivement en nos locaux
<p>Accessibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information.
<p>Participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 stagiaires maximum
<p>Public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne titulaire de la carte professionnelle souhaitant la renouveler
<p>Délai d'inscription</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation (se référer au planning sur site internet www.panthera.info)

Responsable Pédagogique	➤ Christophe CHAUSSARD
--------------------------------	------------------------

Validation	➤ Attestation maintien et actualisation des compétences
-------------------	---

Méthode pédagogique et organisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours théoriques avec méthodes directives et participatives ➤ Cas pratiques et mises en situation ➤ Document de référence à chaque participant ➤ Vidéoprojecteur - Tableaux pédagogiques - Paperboard ➤ Supports PowerPoint, Word, vidéos, ordinateurs
--	--

Programme	<p>Evaluation pédagogique préalable et personnalisée : 10 questions réponses courtes</p> <p>Module 1 : GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS Intervenir face à une situation d'accident Durée : 7 heures Possibilité de dispense de ce module sur demande et sur présentation d'un certificat SST valide.</p> <p>Module 2 : CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE Actualisation des connaissances relatives aux grands principes en cadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle. Durée : 4 heures</p> <p>Module 3 : COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES Gérer les conflits - Maîtriser les mesures d'inspection filtrage Durée : 7 heures</p> <p>Module 4 : COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES : PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes - Connaître les niveaux de risques associés Connaître les différents matériels terroristes - Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes Savoir entretenir sa culture de la sécurité Se protéger soi-même – Protéger – Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention Faciliter l'intervention des forces de l'ordre Sécuriser une zone Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger</p>
------------------	--

	<p>Notions de secourisme « tactique »</p> <p>Alerter les secours</p> <p>Durée : 13 heures</p> <p>Test d'évaluation</p>
--	--